

Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)

" Je mets au défi quiconque prouverait que j'ai ajouté un seul poste de direction depuis ma prise de fonction "

Propos recueillis par Issa IBRAHIM et Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon

Au terme d'une année à la tête de la Caisse nationale de sécurité sociale, le directeur général, Nicole Assélé, revient ici sur sa gestion d'une institution que d'aucuns disent en banqueroute. Audit, réformes, instauration d'un guichet unique, appel à la grève d'un des trois syndicats-maison, le DG s'exprime sans faux-fuyant.

P'union. Madame le directeur général, vous venez de boucler une année à la tête de la Caisse nationale de sécurité sociale, comment se porte la CNSS aujourd'hui ?

Dr Nicole Assélé : Ce serait manquer de courage et de franchise si nous ne reconnaissons pas que la situation de crise générale que vit le pays ces dernières années est restée sans effet sur la trésorerie de la CNSS. Loin s'en faut. Évidemment que nous pouvons également mettre à l'index : les déficits des paramètres et système de protection sociale désormais dépassés, la faiblesse de l'assiette de recouvrement et différents choix de gestion et d'investissements pour le moins inopérants, qui n'ont pas aidé à la bonne tenue de nos finances. Mais quoiqu'il en soit, ce n'est pas la banqueroute comme on a pu l'entendre ici et là. Nous travaillons actuellement au retour à l'orthodoxie et aux équilibres budgétaires d'antan.

Au nombre des innovations que vous avez apportées, il y a l'instauration d'un guichet unique. Quels en sont les raisons et les avantages pour les assurés ?

A notre arrivée, nous avons été désagréablement surpris par le nombre important de demandes de nouveaux droits en souffrance, venant aussi bien des nouveaux retraités que des autres bénéficiaires de diverses prestations sociales. Au total, 1274 de nos potentiels assurés, qui devraient en majorité faire valoir leur droit à la retraite, attendaient leur première pension. Certains depuis 2015 et 2016. D'autres encore depuis 2017, voire au début de l'année en cours. Pour contourner les lenteurs administratives, l'insuffisance des effectifs sur la chaîne de traitement desdits dossiers et autres dysfonctionnements à l'origine de cette situation gênante, nous avons donc jugé nécessaire de mettre en place ce guichet unique. Il a réuni dans le même espace, tous les services impliqués dans la chaîne de traitement des demandes de nouveaux droits à la pension et diverses autres prestations sociales offertes par la CNSS. Trois mois ont suffi pour liquider tous ces dossiers. C'est avec beaucoup de soulagement que les premiers bénéficiaires ont déjà commencé à percevoir leurs droits. Les autres le seront lors de la paie des pensions du dernier trimestre de l'année en cours, le mois prochain. Il faut préciser que sur les 1274 dossiers traités, 1190 ont reçu un avis favorable. 84 demandes ont été rejetées pour diverses anomalies constatées.

J'ai aussi le plaisir de vous annoncer qu'à ce jour, excepté les toutes récentes demandes, il n'y a plus de piles de dossiers de demande de pensions en souffrance dans les tiroirs des services compétents de la CNSS.

Qu'en est-il aujourd'hui du fichier des pensionnés et de la charge mensuelle de la prestation technique ?

A notre prise de fonction en août 2017, on nous a fait état de près de 28 mille retraités payés par la CNSS, 27.488 pour être plus précise, pour une enveloppe mensuelle globale de plus de 6 milliards 602 millions de Francs CFA. Ces chiffres concernent naturellement tous les pensionnés du Gabon, d'Afrique et de France. Évidemment que des anomalies nous ont été signalées sur l'ensemble de ces données. Des anomalies mises en lumière par les résultats des audits diligents et sur lesquels nous reviendrons si vous le voulez bien.

Justement, parlons-en !

L'audit que nous avons enclenché en novembre 2017 ne s'est pas toujours déroulé sans grincements de dents, et nous nous en excusons encore une fois de plus auprès de nos pensionnés pour les désagréments enregistrés. Je puis cependant vous dire qu'au terme de ladite opération, et après réclamation, à ce jour, soit 11 mois plus tard, sur les 27.448 retraités CNSS déclarés de par le monde, seuls 25.988 ont retiré leurs chèques. Je dis bien 11 mois après, et on se demande bien où sont passés les 1496 qui manquent à l'appel. En termes de bénéfice pour la CNSS, ce sont des économies de l'ordre de 3 milliards 057 millions 403 mille 516 francs CFA par an, soit près de 255 millions de francs par mois. La même opération a été appliquée sur le fichier des agents.



Photo : R.H.A.

Nicole Assélé, directeur général de la CNSS, répondant à nos questions.

Je vous disais également en amont que la masse salariale variait, selon les mois, entre 2 milliards 2 et 2 milliards 6, quand nous arrivions. Après le recensement physique et le paiement exceptionnel par chèques de tous les agents, en janvier dernier, nous n'avons pas payé plus de 1 milliard 800 jusqu'en août 2018. Allez-y comprendre d'où sort ce gap mensuel entre 400 et 600 millions de francs CFA par mois, qui restent dans nos caisses comme bénéfice depuis 9 mois aujourd'hui. Où passait tout cet argent ? Qui en bénéficiait ? Là réside encore toute l'énigme.

S'agissant des effectifs, il vous est également reproché des recrutements en cours et une augmentation des postes de direction à la CNSS ?

Parlant du guichet unique, je disais à l'instant que l'insuffisance des personnels qualifiés sur la chaîne de traitement des demandes de pension figurait également au nombre des raisons qui m'ont été présentées pour justifier ces lenteurs. C'est en réalité la source de toutes les incohérences. C'est-à-dire que des années et des décennies durant, on a recruté abondamment dans les départements ou directions dits "support", au détriment des directions "clés", directement concernées par les métiers de la sécurité sociale. Ces directions, au nombre de trois, chargées notamment des Prestations techniques, de l'Immatriculation et du recouvrement et de la Prévention des risques professionnels, ont exigé d'avoir un complément d'effectifs d'au moins 100 agents supplémentaires pour les trois, afin d'atteindre les objectifs qui leur ont été assignés. D'où, la présence de quelques 200 stagiaires (stages école et en pré-emploi), actuellement dans nos murs, puisque les appels à candidatures internes n'avaient initialement rien donné de probant, en termes de profils et de qualifications requises.

Nous avons d'ailleurs dû recourir à un concours, organisé en partenariat avec l'Université africaine de management pour pourvoir les postes restants. C'est aussi cela l'égalité des chances souhaitée par le président de la République. Vous voyez donc que ce n'est pas un recrutement tous azimuts, sur un simple caprice du directeur général, mais plutôt une expression de besoins étroitement liée à la satisfaction de nos usagers. Et puis, les primes et indemnités de ces stagiaires (moins de 250 millions l'an), dont les premiers contrats de travail pour ceux qui seront jugés aptes, n'interviendront pas avant deux ans au minimum, pour une embauche définitive en CDI, ne pèsent nullement sur la masse salariale de l'institution. Elles sont prises dans les poches des économies d'échelle gagnées sur les opérations croisées d'assainissement des fichiers des retraités et du personnel, comme nous l'avons démontré plus haut.

Par ailleurs, je mets au défi quiconque prouverait que j'ai ajouté un seul poste de direction ou de responsabilité depuis ma prise de fonction et qui alourdirait davantage les charges salariales déjà insoutenables. Il existe aujourd'hui, comme hier, le même nombre de Directions et autres entités opérationnelles, avec les responsables, adjoints et chefs de services compétents. Tout juste, avons-nous reformulé les intitulés de quelques départements pour mieux coller aux objectifs et aux résultats escomptés, érigé en Direction, l'ancien service de la Prévention et des risques professionnels - qui est une des activités métiers de la CNSS - et créé une 6e Direction régionale, celle d'Akanda-Libreville-Owendo, pour décongestionner davantage le siège et renforcer le processus de déconcentration de nos services et

prestations.

On parle aussi de licenciement programmé des techniciennes de surface. Qu'en est-il ?

Il n'a, en réalité, jamais été question de licenciement au sens plat du terme, c'est-à-dire des collaboratrices qu'on sortirait délibérément des effectifs de la CNSS pour les mettre dans la rue. Loin s'en faut. Vous vous rendez compte que depuis plus de 11 ans, la CNSS qui avait décidé d'externaliser les travaux de nettoyage et d'entretien de ses locaux, aussi bien à Libreville qu'à l'intérieur du pays, payait pour le même objet, les prestataires choisis à cet effet, en l'occurrence Gabon Propre Service et Brossette et une cinquantaine de techniciennes de surface qui, en réalité, se tournaient les pouces à longueur de journée. Nous avons simplement décidé de faire changer d'employeur à ces collaboratrices, en les mettant à la disposition de nos prestataires qui n'y ont vu aucun inconvénient. Évidemment que le traitement salarial n'aurait pas été le même, mais nous n'avons pas voulu entretenir plus longtemps ce double emploi qui, associé à d'autres choix très discutables, ont causé beaucoup de tort à la trésorerie de la CNSS. Ce n'est donc pas, comme c'est maladroitement véhiculé ici et là un licenciement stricto sensu de ces collaboratrices.

Maintenant, appuyées par les partenaires sociaux, elles ont sollicité une reconversion dans divers autres corps de métiers de l'Institution. J'ai instruit la Direction des ressources humaines (DRH), dans le cadre d'une commission technique, d'examiner une telle éventualité, en tenant compte des qualifications et formations complémentaires des unes et des autres, pour être en phase avec les exigences administratives en matière de recrutement et classification des agents à la CNSS. Le rapport de ce travail pertinent sur la base duquel le redéploiement de ces collaboratrices sera effectué m'a été remis il y a quelques jours. Voici pour les tenants et aboutissants sur ce dossier. Fallait-il vraiment qu'on en fasse une montagne ?

Madame le directeur général, à considérer tout ce que vous avez évoqué comme réformes en une année, on est tenté de dire que la CNSS est bien sur la remontée de pente, ou plutôt sur la bonne voie. Mais pourtant, vous avez toujours maille à partir avec les partenaires sociaux, notamment le Sypross, un des trois syndicats maison - le plus représentatif d'ailleurs - qui donne régulièrement de la voix !

Pour ne pas avoir à répondre à quiconque par rapport à cette question, je vous renvoie simplement à une lecture lucide des réponses à vos précédentes questions. Vous y trouverez ici et là, la réplique aux différentes préoccupations - je dirais fantaisistes - de ce syndicat qui n'a pas été vu sur le front de la grève avant notre arrivée à la CNSS, nonobstant tous les écarts de gestion, dysfonctionnements et investissements grossiers mis en lumière par les audits précédemment évoqués et que nous essayons de corriger. Et pour ce qui est de l'objet même de la CNSS, les pensions et autres prestations sociales sont régulièrement versées aux bénéficiaires et ayants-droit, en dépit de l'état de trésorerie pour le moins chaotique qui nous a été laissé en héritage.

Ensuite, les salaires des agents sont régulièrement payés et à échéance régulière, au plus tard le 25 de chaque mois et non plus le 20 comme par le passé. Ce changement de date reste conforme à la loi, puisqu'il a été autorisé par l'Inspection du Travail.

Et en dépit de cette morosité due à la crise, nous venons de débloquer des situations administratives pour 657 agents, dont les avancements et reclassements ont été gelés depuis 5-10 ans pour certains, 20, voire 30 ans pour d'autres.

Et cela nous permet une meilleure visibilité sur le tableau de bord de nos engagements financiers mensuels (paiement des pensions, allocations, salaires, prestataires, etc.) en cette période de vaches maigres.

En revanche, situation de récession oblige, nous avons supprimé certains compléments de salaire, sursalaires, indemnités et autres avantages indûment attribués de longues années durant à des centaines d'agents, par laxisme et copinage. Et c'est là où le bât blesse et nombreux parmi les vuvuzelateurs et autres instigateurs tapis dans l'ombre y sont noyés jusqu'au cou.

Enfin, et c'est le clou, aucune note signée du directeur général n'annonce la suppression du 13e mois aux agents de la CNSS, si ce n'est un procès d'intention. Je suis d'ailleurs heureuse de constater que l'appel à la grève n'ait prospéré nulle part, aussi bien à Libreville que sur nos sites à l'intérieur du pays, puisque tout le monde a compris qu'il tenait sur des motivations obscures et nébuleuses.

Il est urgent que nous arrêtons de nous servir des plateformes syndicales et professionnelles comme des tribunes d'expression de nos calculs égoïstes et des rampes de lancement de nos carrières politiques.